

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2025

Président Mr Manu TURQUIA, Maire

Présents Céline NADÉ. Denis URBANY. Sandrine ROBIN. Edmond-Pierre EMERAUX. Luc GUERDER.
Sylvie BUCHHEIT. Denis OLIVIERI. Cathy HEITZ. André GLAUDE. Mathieu KOPERA.
Emmanuelle SEDKI. Michel BRAUER.

Procuration : Frédéric SCHUBNEL procuration à Denis URBANY
Fatima BOUDJAOUI procuration à Céline NADÉ
Jean PASTOR procuration à Sandrine ROBIN

Absent : Julie POITOU. Meghann CHRISTEN. Quentin CASAGRANDE.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{ER} OCTOBRE 2025.

29/2025 - DENOMINATION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LES RESIDENCES DE DISTROFF

Monsieur le Maire demande à l'assemblée communale de dénommer la voirie du lotissement LES RESIDENCES DE DISTROFF situé sur la route de Metzervisse (RD 56).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de la dénomination des rues comme suit :
 - Boucle de la Côte d'Or
 - Rue du Champ Doré
 - Impasse des Chaumes
- Que les numéros de voirie seront pairs du côté droit et impairs du côté gauche

30/2025 - CREATION DE POSTE ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le Maire informe le Conseil Municipal,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

VU le tableau des emplois permanents adopté par le conseil municipal en date du
2 JUILLET 2025,

CONSIDERANT

- le départ en retraite de Mme JUNG Marianne en date du 31 Décembre 2025 pour lequel il convient
convient d'embaucher un agent au service administratif de la mairie.
- Le recrutement par voie de mutation de Madame Adeline CHOLLOT, actuellement Adjoint
Administratif Principal 1^{ère} classe à la CCCE de CATTENOM qui arrivera dans notre commune
le 12 DECEMBRE 2025.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe à temps complet,
- La suppression d'un poste d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions de Monsieur
le Maire et le tableau des emplois peut donc être modifié comme suit, à compter du 1^{er} DECEMBRE 2025
:

MAIRIE				
FILIERE	CADRE D'EMPLOI	GRADE	EFFECTIF	DUREEE HEBDOMADAIRE
Administrative	Rédacteur	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	35 H
Administrative	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	35 H
Administrative	Adjt Administratif	Adjt Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1	35 H
SERVICE TECHNIQUE				
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique Principal 2 ^{ème} classe	1	35 H
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1	35 H
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique	1	35 H
ECOLES				
Médico-sociale	ATSEM	Agent Spécialisé Princ. 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	35 H (temps partiel 68.57 %)
Médico-sociale	ATSEM	Agent Spécialisé Princ. 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	1	35 H (temps partiel 68.57 %)

Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	2	20/35
Technique	Adjoint technique	Adjoint animation 2 ^{ème} classe	1	23/35
Technique	Adjoint Technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	17/35
AGENCE POSTALE				
Administrative	Adj Administatif	Adj Administatif 2 ^{ème} classe	1	18/35
CENTRE CULTUREL + PERISCOLAIRE				
Technique	Adjoint technique	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	1	35 H
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint animation Principal 2 ^{ème} cl.	1	35 H
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint animation 2 ^{ème} cl	1	35 H
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint animation 2 ^{ème} cl	1	27/35
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint animation 2 ^{ème} cl	1	26.33/35

31/2025 - DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET LOTISSEMENT

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet de décision modificative pour le budget lotissement de l'année 2025.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	DEPENSES D'INVESTISSEMENT
Art. 276348 + 445 434,00	Art. 167748 + 445 434,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de modifier le budget lotissement de l'année 2025.

Le Maire :
Manu TURQUIA